

**Proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 307 600 francs, soit:**

- **un crédit de 2 284 400 francs destiné à la restauration de l'enveloppe, à l'aménagement d'un espace polyvalent et aux aménagements extérieurs de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3<sup>e</sup> zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève;**
- **un crédit de 23 200 francs destiné à l'équipement en mobilier de l'espace polyvalent de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3<sup>e</sup> zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

En 2002, un fort mouvement populaire se crée pour sauver le Clos Voltaire de la ruine et de la destruction et aboutit à son achat par la Ville de Genève la même année. Le vote du Conseil municipal est assorti d'un droit de superficie attribué à la coopérative de logements pour personnes en formation La Ciguë et prévoit la création de 30 chambres, d'un espace polyvalent pour les habitants du quartier et l'ouverture du parc au public.

Il est également stipulé que la Ville de Genève prend en charge les travaux de rénovation de l'enveloppe et des structures porteuses ainsi que les travaux nécessaires à l'aménagement de la salle polyvalente.

La présente demande de crédit constitue la participation de la Ville de Genève à cette rénovation.

### **Historique de l'opération**

- 25 juin 2002: Le Conseil municipal vote un crédit de 2 010 000 francs pour l'acquisition du Clos Voltaire.
- 2 septembre 2002: Le Conseil municipal ratifie l'accord survenu entre le Conseil administratif et la Ciguë, en vue de l'octroi d'un droit de superficie s'exerçant sur le bâtiment du Clos Voltaire, pour la réalisation de logements pour étudiants. L'accord stipule que la Ville de Genève prendra à sa charge la restauration de l'enveloppe alors que la Ciguë se chargera des aménagements intérieurs.

- 11 mars 2003: Le Conseil municipal vote un crédit d'étude de 285 000 francs destiné à la restauration de l'enveloppe du bâtiment et à l'aménagement du jardin.
- 12 mai 2003: Le Conseil municipal décide que le superficiaire du bâtiment, la Ciguë, devra prévoir dans le cadre de la rénovation intérieure du bâtiment, en concertation avec les habitants du quartier, une salle polyvalente séparée et indépendante.
- 11 décembre 2003: Le Conseil administratif décide d'entériner le partenariat pour l'utilisation et la gestion de la salle polyvalente entre la Ciguë, l'Institut et Musée Voltaire et les associations de quartier, d'approuver l'implantation de la salle et de ses annexes ainsi que les surfaces qui lui sont attribuées. Il décide en outre que la Ville de Genève prendra à sa charge les coûts de l'aménagement intérieur et de l'équipement de ce lieu et désigne le département des affaires culturelles pour piloter le groupe de gestion de l'espace polyvalent.

### **Notice historique**

Protégé par une mise à l'inventaire, le Clos Voltaire est désormais reconnu comme un bâtiment à forte valeur patrimoniale. Le bâtiment a été construit au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme dépendance de la maison des Délices, domaine de Voltaire.

Il est constitué de deux corps accolés, le premier, remontant à 1740, dû à Jean-Jacques Mallet (corps sud), le second, terminé vers 1773, attribuable à François Tronchin (corps nord). A cette époque, le Clos abrite l'habitation du fermier, il est doté d'une belle cave voûtée ainsi que d'une grange, d'une écurie et d'une remise. Voltaire, établi aux Délices de 1755 à 1765, y fait aménager des chambres pour les domestiques, ses amis étant en principe logés dans la maison principale. C'est lui qui crée l'allée d'accès à la rue de Lyon.

En 1840, le domaine est divisé et vendu. Maison de maître et dépendance sont alors séparées. La dépendance vient en mains du banquier Charles Etienne Chevrier qui réaménage le corps sud, en y créant un bel appartement sur deux niveaux, desservi par un escalier hémicirculaire. En 1866, le corps nord est acquis par Charles Albert Gay, qui fait procéder à d'importants travaux, implantant deux appartements adossés, distribués verticalement et possédant chacun son propre escalier. A la même période, le corps sud reçoit un second logement, dans une partie non occupée par l'appartement de Chevrier, sans doute utilisée jusqu'alors comme dépendance. Ainsi, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment, autrefois agricole, a achevé sa transformation en maison d'habitation. Il abrite dorénavant quatre appartements, doté chacun d'une entrée et d'un escalier hémi-circulaire.

Malgré les interventions aliénantes pratiquées à l'intérieur du bâtiment à partir de 1948 alors que le Clos Voltaire abrite une pension – dénoyautage partiel ou entier de trois escaliers sur quatre, percements de la toiture et de plusieurs murs – le bâtiment conserve une substance très intéressante. Charpente, murs en boulets, cave et une partie des poutres remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle alors que les distributions, escaliers et menuiseries résultent des deux grandes campagnes de travaux du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce bâtiment qui garde une belle allure XVIII<sup>e</sup>, grâce à son solide volume et à son ample toiture, forme un ensemble remarquable avec la maison de maître, les Délices de Voltaire, dont il est le corollaire originel.

### **Information aux habitants**

- 24 mai 2004: Séance publique avec les habitants du quartier afin d'expliquer les travaux à entreprendre à court terme dans le Clos Voltaire, son jardin et le parc du musée.
- 8 mars 2006: Présentation du projet aux associations d'habitants.

### **Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions**

Cette proposition de crédit répond aux pétitions suivantes:

- P-44 du 18 février 2002 «Sauvons le Clos Voltaire»;
- P-47 du 18 février 2002 «Le parc Voltaire n'est pas un terrain de sport ni un champ de foire»;
- P-50 du 18 février 2002 «Ouverture au public du jardin du Musée Voltaire»;
- P-67 du 7 avril 2003 «La Mutuelle d'études secondaires au Clos Voltaire»;
- P-74 du 17 mars 2003 «Des locaux au Clos Voltaire pour les habitants du quartier Délices-Voltaire».

### **Exposé des motifs**

Ce projet a été développé en partenariat avec la Ciguë depuis le vote du crédit d'étude. Ce partenariat se concrétise notamment par le choix concerté d'un architecte commun et l'élaboration d'un projet architectural cohérent.

Sa réalisation permettra d'atteindre quatre objectifs:

- sauver de la ruine un bâtiment de grande valeur patrimoniale ainsi que son jardin, réunissant ainsi le Musée Voltaire et sa dépendance, le Clos Voltaire.

Ces bâtiments et leurs jardins constituent une partie du domaine des Délices, témoin de l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle genevois;

- proposer à moyen terme sur le marché du logement – en pénurie – 30 chambres à des loyers modestes à des personnes en formation;
- mettre à la disposition des habitants du quartier et du Musée Voltaire un espace polyvalent de 102 m<sup>2</sup>. Les associations de quartier demandent de longue date un lieu de rencontre, le Musée Voltaire ne pouvant actuellement accueillir plus de 20 personnes à la fois pour des raisons de sécurité;
- restituer le parc au public et aux habitants du quartier.

La participation financière de la Ville de Genève représente environ 55% du montant total des travaux qui s'élève à 4 262 800 francs TTC.

La Ciguë, quant à elle, investira 45% des coûts des travaux, part correspondant aux aménagements intérieurs et à la réfection des installations techniques (chauffage, ventilation, installations électriques et sanitaires).

Cette opération répond en outre à la demande exprimée par le Conseil administratif d'accentuer les efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

## **Descriptif des travaux effectués par la Ville de Genève**

### *Restauration de l'enveloppe, structures porteuses et infrastructures techniques*

Afin de rétablir les volumes et l'aspect d'origine du Clos Voltaire, la restauration de l'enveloppe prévoit les travaux suivants:

- le piquage du crépi des façades et le traitement des fissures;
- l'exécution d'un crépi à l'ancienne, teinté dans la masse sur toutes les façades;
- le nettoyage, la réparation ou le remplacement des encadrements en molasse des baies;
- le remplacement des pièces de charpente détériorées, le contrôle, le renforcement et le traitement des pièces conservées, la réfection des avant-toits en berceau peints, l'isolation thermique de la toiture. Les greniers seront démolis afin de mettre en évidence les fermes de charpente datant, pour certaines, du XVIII<sup>e</sup> siècle;
- le remplacement de la ferblanterie existante par une nouvelle ferblanterie et le remplacement de la couverture en tuiles plates par une couverture de même type;

- la dépose des lucarnes existantes, la création de nouvelles lucarnes munies de stores extérieurs en toile, le remplacement des verrières existantes par des verrières munies de vitrages isolants;
- le remplacement de fenêtres par des fenêtres en chêne exécutées à l'ancienne, la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre afin de donner à la salle de rencontre un accès direct au jardin, la rénovation des fenêtres anciennes, comprenant soit la pose de doubles fenêtres extérieures à vitrages isolants, soit la pose de vitrages isolants, soit la pose de vitrages simples. Le type d'interventions est déterminé par l'état et la qualité des fenêtres concernées. Dans le corps sud, les fenêtres anciennes sont en noyer, dans le corps nord, elles sont en chêne;
- la rénovation des portes d'entrée;
- le remplacement à l'identique des volets en bois peint, hors d'état, et la restauration de ceux en bon état;
- la dépose de tous les planchers du rez-de-chaussée et leur remplacement par des dallages en béton isolés thermiquement;
- création d'un dallage en béton isolé thermiquement dans la cave;
- réfection des canalisations intérieures et extérieures et mise en séparatif de ces dernières jusqu'au collecteur;
- remplacement ou renforcement depuis le réseau public jusqu'aux compteurs des introductions d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone.

#### *Aménagements intérieurs de l'espace polyvalent*

L'espace polyvalent sera aménagé dans le corps sud du bâtiment, au rez-de-chaussée, face au Musée Voltaire. Il comprendra une salle de conférences pouvant accueillir jusqu'à 49 personnes, une salle de rencontre, équipée d'une cuisinette et destinée aux associations de quartier, des locaux sanitaires et un local de rangement.

- Aménagement et équipement: démolition d'un mur afin de créer la salle de conférences, percement d'une porte entre cette dernière et la salle de rencontre, création d'un local de rangement et de W.-C. La salle de conférences sera équipée d'un écran, d'une table, de meubles de rangement, d'un projecteur et de chaises; des tables et des chaises permettront d'accueillir une quinzaine de personnes dans la salle de rencontre. Par ailleurs, une isolation phonique entre l'espace polyvalent et le 1<sup>er</sup> étage sera posée.
- Sols: chapes de ciment teinté ou linoléum dans la salle de conférences, la salle de rencontre et le couloir; carrelage dans les sanitaires et le local de rangement.

- Parois: plâtre et peinture émail dans la salle de conférences, le couloir et le local de rangement; faïences dans les sanitaires; plâtre, peinture émail et faïences dans la salle de rencontre.
- Plafonds: plâtre et peinture dans tout l'espace polyvalent. Dans la salle de rencontre, les moulures anciennes en corniche seront conservées.
- Réfection et mise en conformité des distributions techniques, pose de vannes thermostatiques sur les radiateurs de ces mêmes locaux.

#### *Aménagements extérieurs*

- Remise en état légère du jardin, réfection des cheminements d'accès et de l'éclairage public et installation d'un abri pour vélos.
- L'entretien du jardin sera pris en charge par le Service des espaces verts et de l'environnement.

#### **Conception énergétique**

Bien que les travaux soient réalisés simultanément par deux maîtres d'ouvrage distincts (enveloppe et aménagements intérieurs), la conception énergétique du bâtiment a été définie dans son ensemble.

Les impératifs de la conservation du patrimoine sont prédominants dans ce projet, ce qui limite les interventions d'optimisation thermique. Néanmoins, les interventions prévues et détaillées ci-dessous permettront d'améliorer sensiblement la performance énergétique (réduction des consommations d'énergie de chauffage de 25% environ) ainsi que le confort d'occupation de ce bâtiment.

Les interventions prévues sur l'enveloppe du bâtiment et financées par le présent crédit sont:

- l'isolation de la toiture ou de la sous-toiture;
- la pose de vitrages isolants ou le doublage des fenêtres.

En complément, seront réalisés dans le cadre des travaux pris en charge par la Ciguë:

- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire  
Production de chaleur: installation d'une chaudière à gaz modulante à condensation à faible émission de NOx, avec production d'eau chaude sanitaire centralisée.  
Distribution de chaleur: dans tous les locaux, installation de radiateurs équipés de vannes thermostatiques pré-réglées permettant de limiter les consommations d'énergie.

- Ventilation  
Mise en place d'une ventilation à double flux avec récupérateur de chaleur à haut rendement sur l'air extrait et compensation dans les pièces d'habitation.
- Récupération de l'eau de pluie  
L'eau de pluie sera récupérée dans l'ancienne citerne à mazout afin d'être réutilisée pour l'alimentation des réservoirs de toilette.

**Programme et surfaces des locaux**

<b>Surfaces nettes selon la norme SIA 416</b>	<i>m<sup>2</sup></i>	<i>m<sup>2</sup></i>
<i>Ville de Genève</i>		
Espace polyvalent		102
Salle de conférences	51,5	
Salle de rencontre	30,5	
Couloir	7,5	
Local de rangement	5,5	
Toilettes	7,0	
<i>La Ciguë</i>	<i>pour mémoire:</i>	<u>1 065</u>
Total des surfaces nettes Ville de Genève et la Ciguë		1 167

**Estimation des coûts selon code CFE (part des travaux Ville de Genève uniquement)**

*Crédit I: restauration de l'enveloppe, aménagement d'un espace polyvalent, aménagements extérieurs et installations d'éclairage du jardin*

<i>CFE</i>	<i>Libellé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
A	<u>Terrain</u>				
A1	Parcelles 2866 et 6301, commune de Genève, section Cité			p.m.	
	Achat de la parcelle voté le 25.06.02 PR-184				
B	<u>Travaux préparatoires</u>				166 100
B0	Installations communes de chantier	%	0,54	1 756 200	9 500
B1	Défrichage, démolition, démontage global		1	129 910	129 910
B3	Raccordements aux réseaux	global	1	23 290	23 290
B6	Adaptation provisoire des conduites global		1	3 400	3 400
C	<u>Installations de chantier, échafaudages</u>				64 200
C0	Installations générales de chantier D-E	%	1,77	132 800	20 000
C1	Echafaudages de façades	m <sup>2</sup>	700	53,14	37 200
C2	Echafaudages intérieurs	m <sup>2</sup>	1466	4,77	7 000

D	<u>Fondations</u>				130 600
D0	Excavations	m <sup>3</sup>	116	225	26 100
D1	Remblayages	m <sup>3</sup>	40	362,50	14 500
D2	Fondations, dalle de fond	m <sup>2</sup>	327	159,94	52 300
D3	Canalisations	ml	348	108,33	37 700
E	<u>Gros œuvre</u>				1 002 200
E0	Dalles, escaliers, balcons	m <sup>2</sup>	744	98,39	73 200
E1	Toitures, yc vitrages de toit	m <sup>2</sup>	645	631,01	407 000
E4	Parois extérieures rez et étages supérieurs	m <sup>2</sup>	448	637,95	285 800
E5	Fenêtres, portes extérieures, volets, garde-corps	m <sup>2</sup>	124	1 747,58	216 700
E7	Prestations complémentaires I	%	20,04	97 300	19 500
I	<u>Installations</u>				97 300
I0	Courant fort	m <sup>2</sup>	129	498,45	64 300
I2	Chauffage	m <sup>2</sup>	102	97,06	9 900
I3	Ventilation	m <sup>3</sup>	272	13,24	3 600
I4	Installations sanitaires	global	1	19 500	19 500
M	<u>Aménagements intérieurs</u>				87 800
M1	Cloisons, portes intérieures	m <sup>2</sup>	63	193,65	12 200
M3	Revêtements de sols, yc chapes	m <sup>2</sup>	110	170,00	18 700
M4	Revêtements de parois	m <sup>2</sup>	239	50,63	12 100
M5	Plafonds	m <sup>2</sup>	110	232,73	25 600
M6	Equipements fixes	global	1	2 200	2 200
M7	Cuisines domestiques	pièce	1	10 200	10 200
M8	Prestations complémentaires	%	6,99	97 300	6 800
Q	<u>Equipement d'exploitation</u>				10 400
Q0	Appareils audio/vidéo salle de conférences	global	1	10 400	10 400
T	<u>Aménagements extérieurs</u>				197 600
T3	Conduites eau et gaz	global	1	18 000	18 000
T4	Espaces verts	m <sup>2</sup>	1 038	18,11	18 800
T5	Chemins, routes, places	m <sup>2</sup>	586	215,53	126 300
T7	Eclairage	global	1	12 000	12 000
T8	Equipements: abri à vélos	global	1	22 500	22 500
B-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				1 756 200
V	<u>Frais secondaires</u>				37 200
V0	Frais secondaires généraux	%	1,62	1 756 200	28 450
V2	Autorisations, taxes	%	0,50	1 756 200	8 750

W	<u>Honoraires</u>				235 100
W1	Honoraires travaux préparatoires (B)	%	17,04	166 100	28 300
	– architecte			14 800	
	– ingénieur civil			13 500	
W2	Honoraires ouvrage (C-M)	%	14,00	1 382 100	193 500
	– architecte			168 500	
	– ingénieur civil			15 500	
	– expert crépi			4 000	
	– expert repérage amiante			3 000	
	– expert repérage peinture au plomb			2 500	
W2	Honoraires aménagements extérieurs	%	6,73	197 600	13 300
	– architecte			9 000	
	– géomètre			4 300	
B-W	Sous-total 2 (avant compte d’attente)				2 028 500
X	<u>Compte d’attente et imprévus</u>				152 100
X2	Imprévus 7,5% de B-W	%	7,5	2 028 500	152 100
B-X	Coût total de la construction (HT)				2 180 600
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>				165 700
Z0	7,6% appliquée sur les positions B à X	%	7,6	2 180 600	165 700
B-Z	Coût total de la construction (TTC)				2 346 300
ZZ	<u>Frais administratifs et fonciers</u>				
ZZ0	Information, concertation				
	0,5% de B-W: soit 10 142,50, min. 15 000 et max. 50 000				15 000
ZZ1	Honoraires de promotion				
	5% de ((B-Z) + ZZ0)), soit 2 361 300, soit 118 065 admis à				118 000
ZZ2	Intérêts intercalaires [Taux DSF (3% + 0,5%) x				
	((B-Z) + ZZ0 + ZZ1) / 2 x durée en mois/12]				
	<u>3,50 x 2 479 300 / 18</u>				
	100 2 12, soit 65 081,60, admis à				65 100
ZZ3	Fonds d’art contemporain				
	1% de ((B-Z) + ZZ0+ZZ1+ZZ2): soit 25 444, admis à				25 000
B-ZZ	Coût général de l’opération (TTC)				2 569 400
	A déduire crédit d’étude, PR-184, voté le 11 mars 2003				285 000
	Total du crédit I demandé				2 284 400

*Crédit II: équipement en mobilier de l’espace polyvalent*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
R	<u>Ameublement, décoration</u>				21 560
R1	Mobilier d’exploitation	global	1	21 560	21 560

Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>				1 640
	7,6% appliquée sur la position R,				
	soit 1 638 55, admis à	%	7,6	21 560	<u>1 640</u>
	Total du crédit II demandé				23 200
	Total des crédits I (2 284 400 francs) et II (23 200 francs)				<u>2 307 600</u>

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2006 et ne comprennent aucune variation.

### **Valeurs statistiques pour tout le bâtiment (Ville de Genève et la Ciguë)**

#### Selon CFE, norme SIA 416

Surface de plancher brute SPB	1 466 m <sup>2</sup>
Surface nette SN	1 167 m <sup>2</sup>
Volume bâti VB	3 933 m <sup>3</sup>

#### *Ensemble du bâtiment*

Prix au m<sup>2</sup> de plancher, CFE ((C+D+E+I+M+W2)/SPB) HT francs  
(soit francs 2 926 400 / 1 466 m<sup>2</sup>) 1 996,18/m<sup>2</sup>

#### *Ville de Genève*

Prix au m<sup>2</sup> de plancher, CFE ((C+D+E+I+M+W2)/SPB) HT francs  
(soit francs 1 575 600 / 1 466 m<sup>2</sup>) 1 074,76/m<sup>2</sup>

### **Subventions**

La Ville de Genève a déposé une demande de bonus conjoncturel à la rénovation le 9 novembre 2006 à la police des constructions du DCTI qui l'a refusée le 11 novembre 2006. Elle a également fait une demande de contribution financière à la Fondation Centime climatique le 15 décembre 2006, demande à ce jour sans réponse.

### **Autorisation de construire**

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 100822, déposée le 12 septembre 2006.

## Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer huit mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est l'automne 2009.

## Régime foncier

L'immeuble rue de Lyon 45 bis-49 est situé en 3<sup>e</sup> zone, sur les parcelles 2866, d'une surface de 949 m<sup>2</sup>, et 6301, d'une surface de 1119 m<sup>2</sup>, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève. Un droit de superficie en faveur de la coopérative La Ciguë, dont l'octroi a été voté par votre Conseil le 12 mai 2003, proposition PR-184, sera inscrit sur les bâtiments F4 et F4b qui forment le bâtiment dit «le Clos Voltaire».

## Référence au programme financier d'investissements

Cet objet est prévu sous le numéro 013.004.03 du 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2007-2018 pour un montant de 3 215 000 francs. Il est également au bénéfice d'un crédit d'étude de 285 000 francs, proposition PR-184, voté le 11 mars 2003, sous le numéro 013.004.02.

## Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

- Frais de fonctionnement annuels (espace polyvalent)		15 000
- Charges annuelles (chauffage, eau, électricité)		15 000
- Location de l'espace polyvalent (280 x 100 m <sup>2</sup> )		28 000
Charge financière annuelle sur 23 200 francs, crédit II		
taux de rendement (3% + 0,5%)/2	1,75%	
amortissement au moyen de 8 annuités	12,50%	3 300
Soit au total		61 300

## Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction, crédit I, est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire de ce crédit est la Gérance immobilière municipale.

Le service gestionnaire du crédit de mobilier de l'espace polyvalent, crédit II, est le Service des achats. La Bibliothèque de Genève et l'Institut et Musée Voltaire en sont les bénéficiaires.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 284 400 francs destiné à la restauration de l'enveloppe, à l'aménagement d'un espace polyvalent et aux aménagements extérieurs de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3<sup>e</sup> zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 284 400 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 25 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 285 000 francs du crédit d'étude voté le 11 mars 2003, PR-184, soit un montant total de 2 569 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 23 200 francs destiné à l'équipement en mobilier de l'espace polyvalent de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3<sup>e</sup> zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 23 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2017.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*Annexes:* plan de situation  
plans des niveaux, élévations et aménagements extérieurs  
dossier photographique

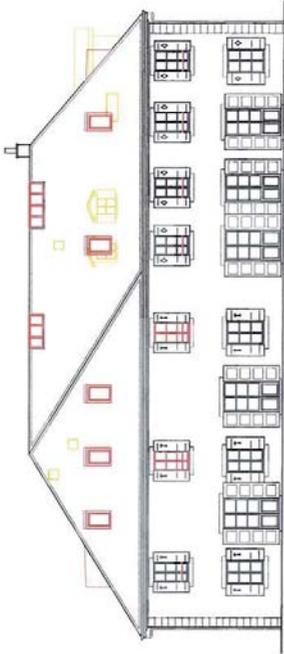




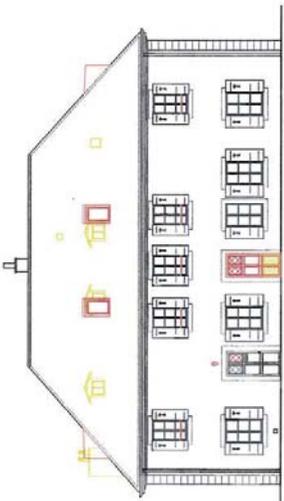




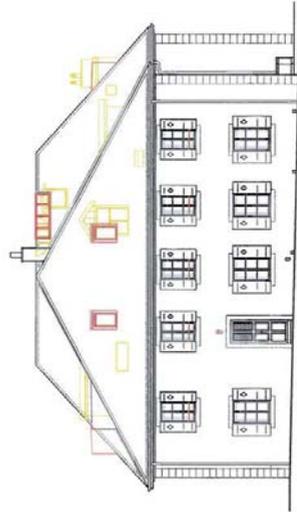




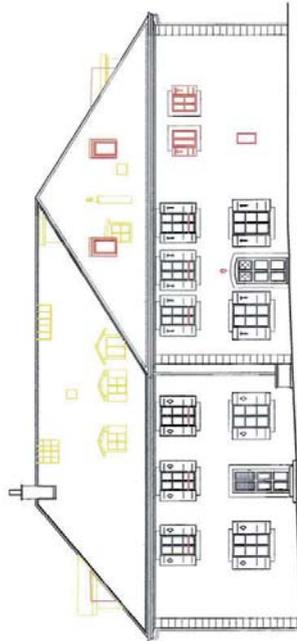
FACADE SUD EST



FACADE SUD OUEST

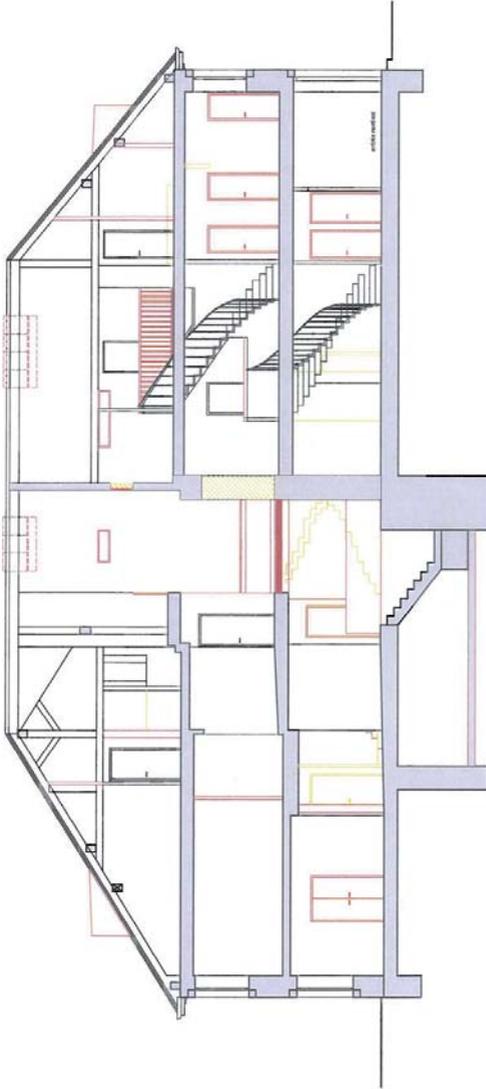


FACADE NORD EST



FACADE NORD OUEST

**CLOS-VOLTAIRE FACADES**  
GANZ & MULLER ARCHITECTES 5 PLACE DE JARGONNANT 1207 GENEVE

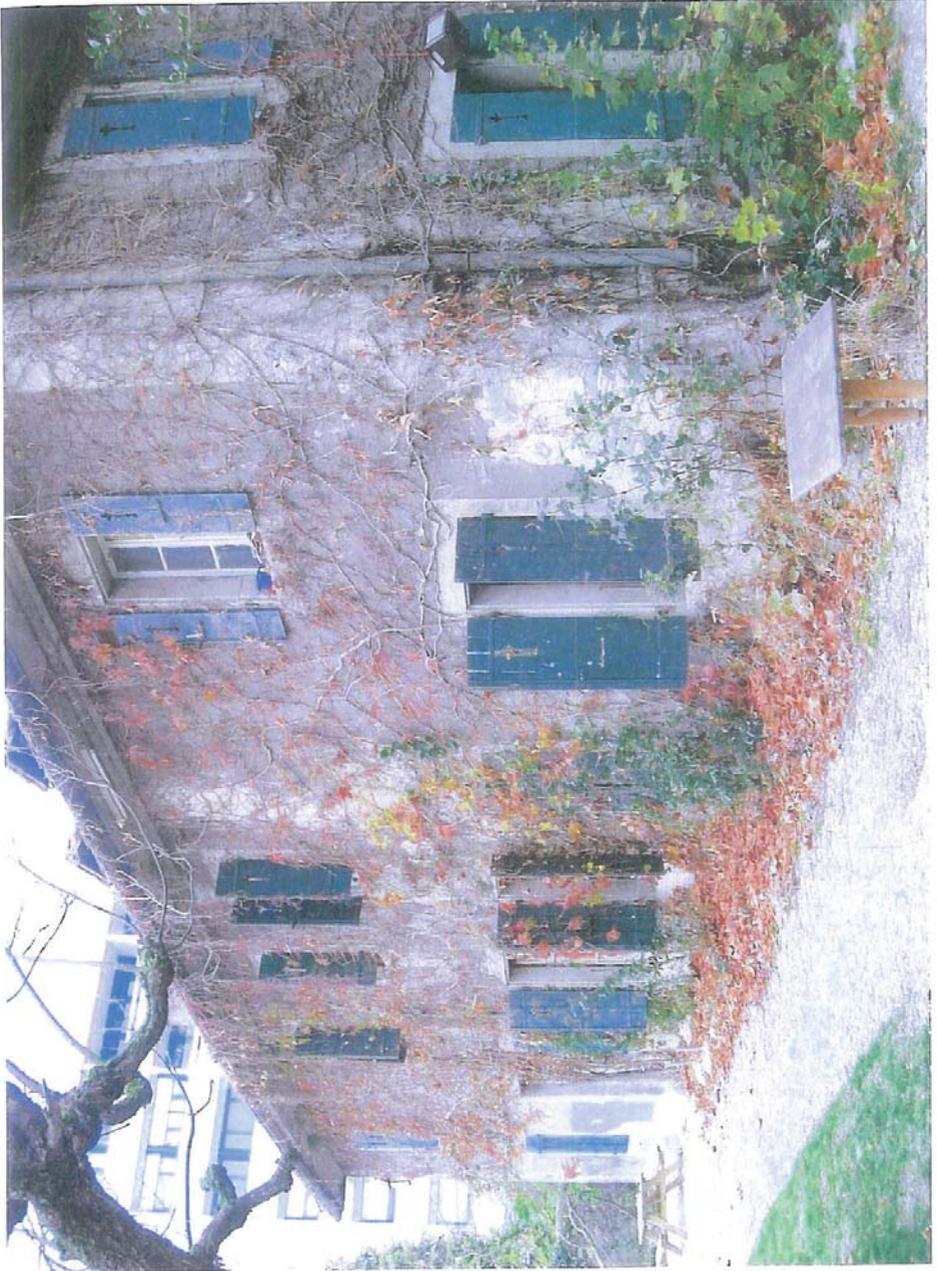


CLOS-VOLTAIRE COUPE  
GANZ & MULLER ARCHITECTES 5 PLACE DE JARGONNANT 1207 GENEVE









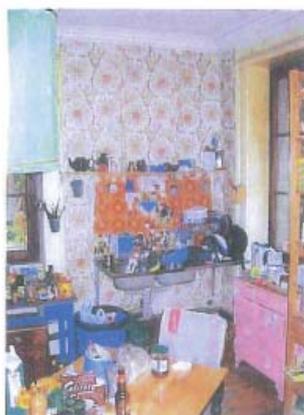






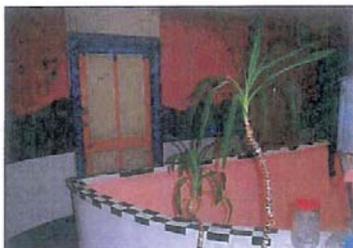
Clos Voltaire

Photo présentation  
Date : le 27.11.2006



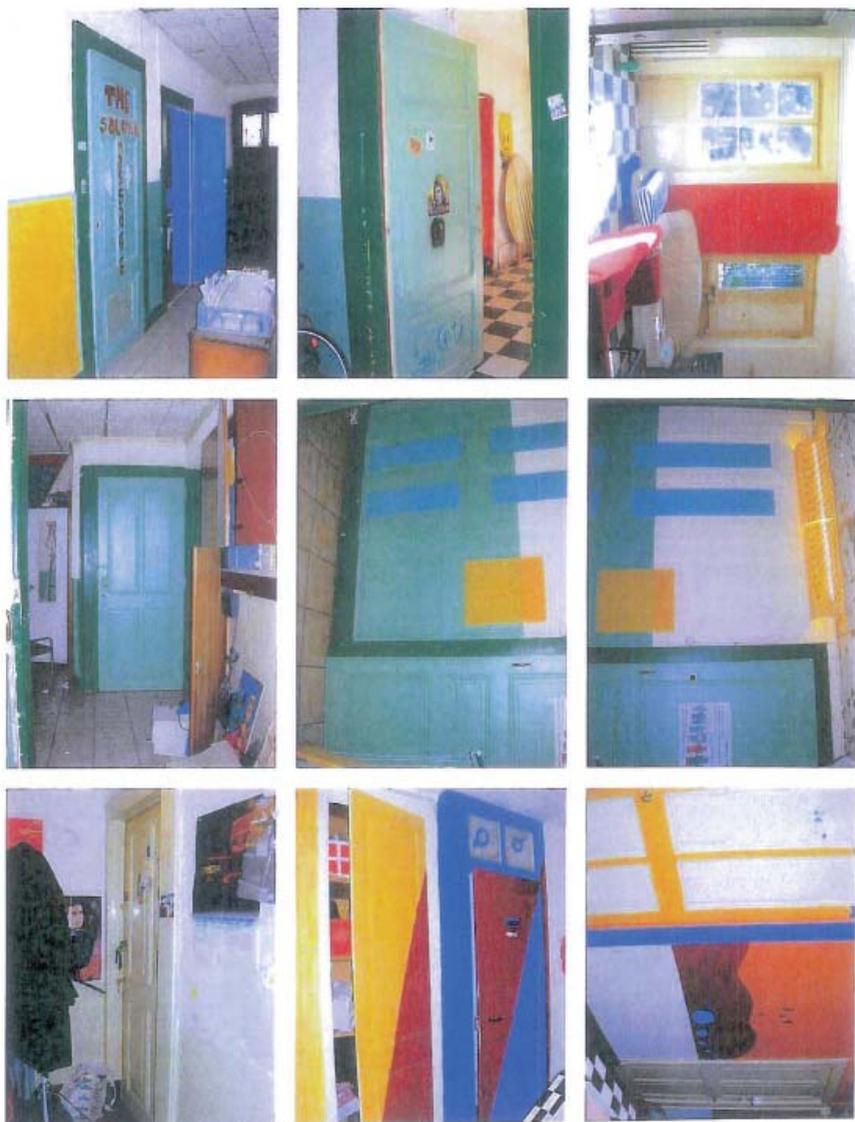
Clos Voltaire

Photo présentation  
Date : le 27.11.2006



Clos Voltaire

Photo présentation  
Date : le 27.11.2006



Clos Voltaire

Photo présentation  
Date : le 27.11.2006